

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0036923

Pec
corse
mf
Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5744

Société : R.A.N.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAKRAKCHI Nafika

08 06 1961

Date de naissance :

Adresse : Lot NASSIN Rue 3 N° 4 RTB d'Agadir

Tél. 0661347592

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Mr. Lakraakchi Nafika

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

soins dentaires

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 26/08/2023

Le : 18/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M22- 0036923

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 5744

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Dr Rachid Lasri

Spécialité en prothèse fixe et implantologie de l'université de Paris - France

Ex-attaché à l'hôpital René du bois - France

Ex-attaché aux urgences d'ibn rochid

Diplôme universitaire en odontologie médico-légale

احصادي في الزرع و التغويض الثابت بجامعة باريس بفرنسا

احصادي سابق بجامعة زيني حبيو بمرندة

احصادي سابق بجامعة ابن رشد

طبيب محلف لدى محكمة الاستئناف الدار البيضاء

الدكتور رشيد العسري

Casablanca le 07/09/2023.....

MEURAS.

Messieurs,

Suite à votre rejet de la demande d'accord de ma patiente Mme LAKRAK CHI Nouriba concernant la pose de l'implant au niveau de la 36, nous vous informons qu'il était malaisable de poser l'implant pour garder le volume osseux parce que la qualité de l'os de la patiente est médiocre.

Merci de bien vouloir donner suite à cette demande.

Nouvelles salutations.

N° Dossier: 172259 

N° Dossier externe: PEC-05744/18-08-23

Type de dossier: DENTAIRE

Bénéficiaire: LAKRACKHI MALIKA

Situation: Notifié

Sous-situation: ---

Date de début: 18-08-2023 

Date de fin:

Date de saisie: 18-08-2023

Événement: 

Commentaires pour l'édition

Ajou

Commentaires existants [▼]

Date	Type	Commentaire
22-08-2023	Manuel	ACC D540 BCM 34 35 36 S/R RX APRES DR RACHID LASRI ET REJET DE IMP 36 CAR FAIT SUR RX AVANT SANS ACC PREALABLE



Dr. Rachid Lasri

Spécialité en prothèse fixe et implantologie de l'université de Paris - France

Ex-attaché à l'hôpital René du bois - France

Ex-attaché aux urgences de l'Hôpital Saint-Louis

الدكتور رشيد العسري

اختصاصي في

ملحق سابق

ملحق سابق

طبيب محلف

محكمة المستعفف العاز السعف

ادرار
CLINIQUE DENTAIRE

Casablanca le

70151 51mA1 0mYcm 2 Sensor 2023-08-11

11/08/23
Dr. Rachid Lasri

Dr. Rachid LASRI
Chirurgien Dentiste
et EL HADJ FATEH Imm 152
Etg 1 Oulfa - Casablanca
Tel: 05-22-91-30-40

05 22 91 30 40 / 05 22 91 65 18
cliniquedentaireadrar@gmail.com
Lot Hadj Fateh Etg 1 Oulfa
en face de la mosquée « Hadj Fateh »

Nom de la clinique:

Adresse:

Rédocteur traitant: DR LASRI

Coordonnées: